

-Communiqué-

pour diffusion immédiate

Avis aux municipalités : Gare à vous, le train s'en vient... La Société des Chemins de Fer du Québec (SCFQ) démarre son programme d'épandage d'herbicides.

Bonaventure, 18 juin 2004- Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Comité de Protection de la Santé et de l'Environnement de Gaspé (CPSEG) désirent aviser toutes les municipalités de l'Est du Québec que la Société des Chemins de Fer du Québec (SCFQ) effectuera l'épandage d'herbicides dans les corridors de transport ferroviaire entre le 19 juin et le 16 juillet.

Selon les derniers changements apportés au contrôle des pesticides (herbicides, insecticides, etc.), il ressort que la SCFQ doit se conformer aux règlements municipaux en vigueur, mais n'est pas tenue de s'informer pour savoir quelles municipalités en possèdent. Ce qui veut dire que chaque municipalité a le devoir d'informer elle-même la SCFQ de sa réglementation concernant l'arrosage d'herbicides dans les corridors de transport tels les voies ferrées, les routes, et les lignes d'Hydro-Québec.

De plus, il est important de savoir qu'une municipalité n'ayant pas légiféré relativement à l'utilisation d'herbicides dans les corridors de transport peut tout de même aviser la Société qu'elle désire l'adoption d'une méthode alternative lors de leur passage. Selon madame Margret Grenier du CPSEG, certaines alternatives moins dommageables pour la santé et l'environnement sont possibles telles l'application de vapeur chaude, la coupe aux couteaux mécaniques ou la bonne vieille méthode du désherbage et débroussaillage manuel qui procurerait des emplois en région et surtout, aucun achat d'herbicides dangereux et dispendieux.

La Gaspésie jouit d'une excellente réputation pour ses rivières à saumon qui sont au nombre de 16. À titre d'exemple, pour la rivière Bonaventure uniquement, on compte en moyenne \$1 500 000 de retombées annuelles dont \$600 000 en retombées économiques directes. Fait troublant, le lessivage (ruissellement de l'eau de pluie) des herbicides toxiques utilisés (un mélange de Glyphos et de Karnex) aura potentiellement lui aussi, un impact direct majeur sur nos rivières. Et que dire des nombreux barachois et plages qui ceinturent la région?

Prenez note que selon la liste des municipalités visées par l'avis public de la SCFQ, 12 municipalités sur 25 n'ont aucune législation d'adoptée relativement à l'utilisation d'herbicides dans les corridors de transport.

Les municipalités de Amqui, Maria, Matapédia, Mont-Joli, Notre-Dame-des-Neiges, Nouvelle, Padou, Rimouski, Ste-Flavie, Ste-Lucie, Luceville et St-Fabien, gare à vous ! Et les autres, soyez alertes et faites respecter vos droits si ce n'est déjà fait !

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Margret Grenier du Comité de protection de la Santé et de l'Environnement de Gaspé (CPSEG) au (418) 368-1160 ou avec Caroline Duchesne du Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) au (418) 534-4498 ou le numéro sans frais, 1-877-534-4498.

-30-

Source :

Margret Grenier 368-1160

Caroline Duchesne 534-4498 ou 1-877-534-4498 Sans frais